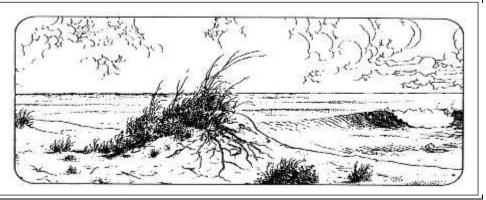
Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays basque
Sud des Landes
(60 associations)



Adresse du CADE: 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél: 05.59.31.85.82

BULLETIN DE LIAISON (ISSN 1268-5909)

N° 2 22

Sans possibilité de nous réunir à la MVC pour cause de confinement, nos commissions ont continué en s'adaptant aux difficultés.

Enfin ce 3 juin, après cinq mois de retard nous avons enfin pu tenir notre AG bilan de 2020. Les différents rappaorts sont repris ci joints.

La commission eau reprend l'avant dernier vendredi du mois comme d'habitude. Pour les commissions qui utilisent la MVC du Polo, le retour à la normale ne sera pas avant septembre.

Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2020, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Guy de Barbeyrac- « Mora » route de Bertheuil- 40090 Campagne. Tél : 06 38 79 46 49 Email : gdebarb40@hotmail.com ou au CADE (adresse sous le logo)

Montant de la cotisation association 25 euros.

Si des amis désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 euros. Ne pas oublier de mentionner votre adresse et votre Email.

Pensez à nous communiquer votre nouvel email lorsque vous en changez ou lorsque vous en adoptez un.

Le CADE soutient cet appel!

Notre collectif organise un premier **rassemblement** le **18 juin** prochain à **18h30** sur la place Louis XIV. Nous lançons cet "Appel du 18 juin" à tou(te)s les Luzien(ne)s mais aussi aux citoyens qui, comme nous, ne peuvent se résoudre à laisser faire ce parking souterrain géant sans montrer notre opposition massive.

Nous vous invitons à y prendre part et à faire passer le mot autour de vous via l'affiche "Appel du 18 juin" en pièce jointe. N'hésitez pas à motiver vos proches, amis, connaissances afin qu'ils s'inscrivent au collectif à cette adresse : stop.parking.foch@gmail.com et suivez-nous sur facebook "Foch collectif kolektiboa" & "@STOP.PARKING.FOCH".

Seule une mobilisation citoyenne et massive peut encore stopper ce projet. Il n'est pas encore trop tard !

Le collectif STOP.PARKING.FOCH

Compte rendu de l'AG du 3 Juin

Présents: Attac PB, Mouguerre cadre de Vie, Cinq Cantons Barre, Ortzadar, ACE, Hazketa, Nivelle-Bidassoa, L'étincelle 2.0, Les riverains du Seignanx, les Kollapsonautes, les barthes de Tarnos, Lura Zain, Brindos, Eliane chargée du site du CADE, Guy trésorier et plusieurs adhérents individuels.

AG du CADE: 3 juin 2021. Rapport moral de l'année 2020.

L'année 2020 a été une année marquée par la pandémie Covid et deux confinements. Dans ces conditions, le fonctionnement du CADE et de ses commissions a été difficile. La MVC qui nous accueille a fermé ses portes, nous nous sommes adaptés comme on a pu, y compris en faisant certaines réunions sur des pelouses avec nos chaises pliantes.

2020 a aussi été une année électorale au niveau municipal qui comme les autres années électorales de ce type fait naviguer le CADE avec précaution sans abandonner son indépendance politique. Certains membres du CADE se sont présentés sur des listes avec des bonheurs variés. Ceux qui ont été élus n'ont plus la même capacité de travail au CADE, ceux qui ont été battu ressentent un peu de frustration et cela peut engendrer des tensions qui en absence de réunions peuvent grandir.

La pandémie covid est toujours là, les élections municipales sont derrière nous , les régionales et départementales le seront aussi bientôt et le CADE reste en ordre de marche. Nous avons continué à grandir avec l'adhésion de nouvelles associations, extension qui peut être aussi source de problèmes nouveaux. On ne gère pas plus de 60 associations de la même manière qu'une dizaine. Mais jusqu'à présent ça à l'air d'aller.

Nous connaissons des hauts et des bas, avec une commission Linki'-5G dynamique et active, des succès juridiques de la commission déchets, des contributions importantes de la commission qui suit la LGV mais aussi des difficultés de la commission Eau qui se restructure un peu et devrait rependre son cours dès septembre.(avec une première réunion ce mois de juin)

D'une manière générale nous continuons de nous enraciner et nous recevons en échange une reconnaissance qui contribue à augmenter le rapport de force en notre faveur (pas encore au point de tout gagner, vous vous en doutez) que nos adversaires sont bien obligés de considérer. Et dans les secteurs qui nous ancrent dans la société, il est un élément également réconfortant, c'est celui de voir nombre d'entre nous trouver naturellement leur place dans les divers combats.

Rassembler davantage:

Nous sommes arrivés à 64 associations fédérées au CADE et nous avons un nombre d'adhérents individuels en légère hausse encore par rapport à l'an dernier (+ 3,7%). Dans les deux cas, associations et individuels, les renouvellements d'adhésions trainent vraiment, certaines réadhésions sautent des années. Bon on fera avec cette année encore, sans jouer les pères fouettards.

Pour rassembler nous pouvons rappeler la méthode mise en place au fil du temps:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information et une restitution complète et régulière auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation collective vers une plus ample autonomie. Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même).
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc... chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

Sur le point (e), prenons le temps de dire qu'il est un des éléments de notre façon d'agir. Il est un des éléments de l'installation de ceux que d'autres appelleront "rapport de force". Le "rapport de force" ou "peser au maximum" pour obtenir gain de cause, ne se décrète pas en fronçant les sourcils. Le chemin qui y mène est parfois tortueux, un "diagnostic précis et un projet bien étudié", des centaines de réunions d'explications dans les communes, des conférences de presse, des dénonciations suscitant une indignation, l'humour parfois, et toujours la loyauté, la sincérité, l'implication, l'humilité, tout cela conduit à faire de nous une force, le point (e)

en fait évidemment partie, il est en cinquième position dans notre liste, ce n'est pas un hasard car c'est le plus difficile à utiliser et les risques de se brûler les ailes " existent. Mais lorsque les conditions sont réunies et que nous parvenons à le maîtriser il décuple nos forces.

Affirmons cette année encore que le CADE n'a pas un point de vue sur tout et il n'est pas infaillible. Il faut bien s'imprégner de cela, d'une part parce que cela nous incitera à la modestie et d'autre part nous poussera à être plus exigeants envers nous même.

Reprenons ci-dessous ce que nous disions l'an passé.

Sur certains secteurs d'intervention, d'autres associations sont bien plus pertinentes que nous, le reconnaître n'est pas une honte. Sur le climat, ou le plan vélo par exemple d'autres sont plus pointus que nous. Eh bien apprenons à leur contact et en **participant davantage** aux différentes initiatives.

Enfin, nous sommes encore un peu timorés pour organiser des conférences publiques sur des thèmes bien choisis. Certaines commissions s'y sont frottées avec bonheur. Des conférences organisées par le CADE en invitant des intervenants compétents peuvent être impulsées.

Des commissions actives, un site bien visité :

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions.

Notre <u>site internet</u> <u>http://www.cade-environnement.org</u> est bien visité, L'hébergeur a changé de système début 2020, du coup, pas de statistiques sur janvier et février d'une part et très difficile d'avoir une information fiable sur la notion de "nombre de pages vues". Par contre, on a quand même les chiffres de "sessions": un passage sur le site, en consultant une ou plusieurs pages. Une session est terminée sans activité pendant 30 minutes.

et les comparaisons sont plus difficiles avec les années précédentes. Nous comptons cependant une moyenne quotidienne de 1390 visites par jour contre 1317 l'an dernier. Les prises de contact avec le CADE ont augmenté très sensiblement. Nous y répondons assez scrupuleusement et cela nous consomme un temps considérable. Il est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser les photographies et les vidéos.

Quelques chiffres de consultation du site en 2020:

```
Janvier: ?
                 (2019: 47802) (2018: 31905)
                 (2019: 36680) (2018: 31618)
Février: ?
Mars: 54691
                 (2019: 38812) (2018: 36829)
Avril: 45261
                 (2019: 43440) (2018: 35292)
Mai: 42935
                 (2019: 46252) (2018: 33452)
Juin: 32700
                 (2019: 42870) (2018: 32684)
Juillet: 36836
                 (2019: 34193) (2018: 31310)
Août: 39381
                 (2019: 33201) (2018: 29076)
Septembre: 40880
                 (2019: 35010) (2018: 27566)
Octobre: 46147
                 (2019: 39959) (2018: 31952)
Novembre: 35610 (2019: 41760) (2018: 35330)
Décembre: 42564 (2019: 43152)
```

Il ya deux ans, nous avions jugé qu'il était peut être temps de s'essayer de réaliser une brochure annuelle papier dans laquelle on aurait pu retrouver des articles sur les points chauds de l'année. **Encore une fois**, nous n'avons pas su dégager quelqu'un pour rassembler ce travail. Nous pouvons en reparler cette année. Nous signalerons toutefois la BD publiée sur "Revue XXI et illustrant le travail sur les décharges sauvages.

Amélioration de notre fonctionnement.

Reprenons le paragraphe de l'an dernier toujours d'actualité même si les confinements ne nous ont pas aidés:

Faciliter les entrées au CADE: Nous sommes parfois perçus comme des "spécialistes", des bosseurs de dossiers. Cela décourage certain(e)s de s'engager avec nous.

Il serait souhaitable que les commissions se penchent sur des activités accessibles à tous constituant une porte d'entrée au CADE. Les visites des décharges sauvages, quelles photos prendre, quels éléments manquants nécessaires, peuvent constituer cette étape pour la commission déchet, Cela peut s'envisager pour d'autres commissions et entrainer des investissements pour le CADE, un kit d'analyse de l'eau pour la commission eau peut permettre d'associer à ces prélèvements ceux qui nous interpellent, idem pout Linky lors des relevés de mesures. Réfléchir à des activités accessibles constituant les premiers pas au CADE, voilà en ce début d'année un point à mettre à l'ordre du jour des commissions.

Nos participations aux organismes institutionnels :

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

L'année 2020 a été marquée par une forte participation de notre part aux réunions constitutionnelles et autres. Insistons ici sur la nécessaire liaison avec le comité de liaison pour éviter des approximations.

Il est peut être aussi nécessaire de revoir nos représentations pour les actualiser.

Vote rapport moral: Unanimité pour.

Elections: (après adoption du rapport financier)

Sont élu(e)s ou réélu(e)s: Secrétaire : Pierre Recarte Trésorier : Guy de Barbeyrac Président : Victor Pachon

Vices président(e)s : Pierre Recarte

Membres du bureau : José Lavictoire, Pantxo Tellier, Jacques Ferran, Patricia Luenberger, Eliane

Pibouleau Blain, Miren Amestoy. Laurent Thieulle. Jean Pierre Bollet.

Annexes:

Commission Transports

• Nous avions appris par EELV que le Conseil Régional avait voté une délibération pour financer une étude d'ingénierie financière et juridique du GPSO. Nous avions déjà demandé par courrier au Président Alain Rousset de nous communiquer cette étude. EELV Aquitaine avait oublié de nous préciser que la durée probable de l'étude était de 3 ans, celle-ci ayant été commandée fin novembre 2016, le cabinet avait jusqu'à novembre 2019 pour la remettre. Nous avons donc laissé passer ce délai pour réitérer notre demande au président de la région le 22 novembre Sans réponse de la Région, deux mois plus tard nous avons saisi la CADA. Le 17 août, la Région Nouvelle Aquitaine rejetait notre demande car l'étude était incomplète donc « non communicable en l'état ». et précisait que « les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie poursuivent à ce jour leur réflexion sur le financement du GPSO et n'ont donc pas achevé l'étude financière. »

Le 25 août, nous répondions à la Région Nouvelle-Aquitaine : « Ce que nous vous demandons c'est l'étude Ernst & Young payée par les régions et non pas une « réflexion » sur votre propre étude financière assise sur une société de projet. » et saisissions à nouveau la CADA.

• Le CADE a ciblé quelques communes clefs du second tour des municipales et a interrogé toutes les listes en lice sur le projet de LGV (Bayonne, Biarritz, Saint Pée sur Nivelle, Ascain, Urrugne, Hendaye. Sans surprise à part Henri Etcheto à Bayonne qui n'a pas répondu mais déclaré au journal Sud- Ouest être « plutôt pour » et deux candidats à Biarritz : Jean Benoît Saint Cricq qui n'a pas répondu et Nathalie Motsch qui « s'interroge encore », tous ont répondu être contre et pour l'aménagement des voies existantes.

La prise de position de Jean René Etchegaray, actuel maire de Bayonne et président de l'agglomération Pays Basque contre le projet est particulièrement intéressante.

• Le 8 juillet à travers une conférence de presse nous restituions aux médias la teneur du rapport de la Cour européenne des comptes. L'audit dénonce « des données relatives au trafic de qualité médiocre, notamment en raison de prévisions trop optimistes. » « Les prévisions de trafic non réactualisées n'étaient pas toujours fondées sur des évaluations rigoureuses du marché, et ne reposaient pas non plus sur des hypothèses fiables de développement économique. » Les auteurs insistent sur « un dérapage des coûts », « une viabilité économique à long terme insuffisante » et des analyses coûts-avantages « faibles ».

Ils rappellent que « les prévisions du trafic et les données sur la viabilité ont été remises en cause à plusieurs reprises par des universitaires du Pays Basque depuis 2004. Même si les documents avaient été rendus publics, les autorités centrales et régionales n'ont pas tenu compte des arguments des universitaires en question et n'y ont pas répondu. »

Nous avons été attentifs aux réponses de la Commission européenne sur le Y basque et son prolongement vers Bordeaux : « une deuxième meilleure option est en cours de discussion entre la Commission et la France, à savoir la mise à niveau de la ligne existante entre Bordeaux et la frontière, de manière à ce qu'une connexion transfrontalière de plus grande capacité soit effectivement en place d'ici à 2030, composée du Y basque relié à une ligne conventionnelle améliorée entre Bordeaux et la frontière [...] Cela permettra de disposer d'une connexion transfrontalière efficace de capacité suffisante. »

- Tout au long de l'année nous avons produit trois articles de presse : « LGV Bordeaux-Espagne : Où en sommes-nous en 2020 ? » ; « Exit la LGV ? Pour la Commission européenne, la ligne existante rénovée est une connexion « efficace, de capacité suffisante » avec l'Espagne » ; « LGV : la ministre de l'Ecologie serat-elle attentive aux différents rapports ? »
- Le 3 septembre nous publiions dans Mediabask un article intitulé « Pour Alain Rousset tout est bon pour relancer la LGV » en réponse à un communiqué de presse paru à l'issue du chaos ferroviaire sur la ligne Hendaye-Bordeaux suite à des incidents d'alimentation électrique. Dans ce communiqué la Région concluait : « Cet incident montre de manière crue la vulnérabilité de la liaison Hendaye-Bordeaux-Paris, et la nécessité d'augmenter la capacité ferroviaire avec une ligne nouvelle. ». Copie de notre article a été adressée à la Région.
- Le 4 septembre, nous rencontrions J.R. Etchegaray président de la communauté d'agglo Pays basque avec ses collaborateurs. Un seul sujet à l'ordre du jour : le projet de l'autoroute ferroviaire Bayonne-Cherbourg avec les travaux à réaliser sur la plateforme de fret de Mouguerre pour l'adapter au mode de transport envisagé : le système Modalohr. Nous avons répété notre positionnement pour le transport combiné par caisse, mis en garde sur le risque de concurrence avec l'AF Vitoria-Dourges et émis de fortes réserves sur les coûts des aménagements peu élevés par rapport au projet Tarnos-Dourges abandonné. Nos interlocuteurs ont reconnu l'expertise du CADE en la matière et ont admis qu'il fallait analyser ce projet de plus près et apprécier sa pertinence. L'agglo nous fournira les documents en sa possession et souhaite nous rencontrer à nouveau.

Nous continuons à rédiger des documents à destinée des décideurs et des élus : des études sur les sociétés de projet pour le financement des LGV, une réactualisation de la LGV Bordeaux-Espagne et de la liaison transfrontalière.

• Début octobre nous avons envoyé une étude critique sur le financement de la LGV à travers une société de projet à tous les maires et conseillers de la Communauté d'Agglomération Pays basque.

De façon régulière nous suivons les données de trafic sur la ligne actuelle.

• Fin décembre-début janvier, suite à une actualité récente nous avons rédigé une synthèse chronologique de la construction et de l'exploitation de la LGV Perpignan-Figueras pour laquelle nous demandions avec les opposants à la LGV Lyon-Turin la publication du bilan LOTI. Nous avons intitulé cette étude « la gestion calamiteuse par l'Etat d'un fiasco ». Cette publication est particulièrement importante pour nous car le succès annoncé de cette ligne devait, pour les tenants du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO),

préfigurer le succès de la liaison du GPSO avec l'état espagnol. Nous en avons assuré une large diffusion avec un envoi à la presse locale, régionale et nationale ainsi qu'aux élus : conseillers départementaux du Pays basque, maires des 3 anciennes communautés de communes impactées par le projet de LGV Bordeaux-Espagne, députés (es), sénateurs (trices) du Pays basque, des Landes et de la Gironde.

• Une professeure d'Histoire-Géographie chargée de la rédaction du chapitre « Transports » pour un manuel scolaire destiné aux troisièmes a demandé au CADE une documentation sur les LGV. En effet, elle voulait une étude critique sur ce type d'infrastructure. Nous lui avons envoyé un résumé de l'argumentaire développé par le CADE contre les LGV.

CADE – Commission Déchet: Bilan 2020

Avant propos : L'activité de la commission a été perturbée en cette année 2020 par l'épidémie de COVID 19. Néanmoins si le nombre de réunions a du être réduit suite aux différentes périodes de confinement, nous avons pu être présents sur nos différents terrains habituels : la participation à certaines réunions institutionnelles, la constitution de dossiers de nouvelles décharges après visites des sites, l'impulsion des démarches de recyclage et de réemploi des matériaux issus de la déconstruction des bâtiments, le suivi de nos actions judiciaires et la médiatisation de notre démarche.

1) Participation aux réunions institutionnelles :

- Nous avons rencontré, à sa demande, le Directeur de la DDTM accompagné de quelques collaborateurs. Sujets abordés : sites de décharges sauvages pou lesquelles le CADE attendait une réponse depuis 2019, comment travailler de manière plus harmonieuse avec ses services. Nous avons pu obtenir quelques renseignements sur les interventions de la DDTM (poursuites judicaires, rapports, etc..) et un engagement de communiquer les dates d'envoi et n° de parquet de ceux qui ont donné lieu à poursuites pénales, promesse qui n'a été que partiellement tenue.
- Le CADE participe régulièrement aux réunions de BILTA GARBI et de CAPB puisque le volet « déchets du BTP » y est évoqué sous se aspects enfouissement, recyclage et réemploi.

2) Les nouvelles décharges :

Nous avons été alerté dans des secteurs géographiques très varié (sud des Landes, Béarn ouest, Pays Basque intérieur, ses zones intermédiaire et littorale) : Salies de Béarn et les environs, BUSTINCE, CAMBO les Bains, encore St Pée sur Nivelle, Anglet, Guiche, Bayonne Nord, Saint Jean de Luz.

Sur certains dossiers nous avons travaillé avec la DREAL des Landes (sur celui de BIAUDOS notamment).

3) Le réemploi et le recyclage des matériaux :

Rencontré avec PATXA'MA, association dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs du BTP notamment les maîtres d'ouvrage publics à l'obligation de déconstruire de trier les matériaux. Son activité est de démonter et de récupérer ces matériaux puis de les revendre à un prix modique.

Projet de visite reporté (cause Covid) sur le site de l'entreprise GOYETCHE à BIDART, chargée du recyclage des matériaux du BTP.

4) Suivi des actions judiciaires :

Le BALL TRAP à TARNOS : Condamnation au Tribunal de DAX de la SLTP (20 000 € d'amende + remise en l'état du site avec enlèvement des gravats ; astreinte de 100 € par jour pendant 3 mois tant que le site n'est pas remis en l'état – Dommages et intérêts pour le CADE et la SEPANSO, pour chacune de ces associations : 2 500 € préjudice écologique, 2 000 € préjudice moral, 800 € de CPP). Par contre nous ne savons s'il y a eu appel !! St Pée 2, BIDART ET BIRITOU : Condamnation en 1ère instance de SLTP (30 000 € d'amende). Appel jugé en 2021, Maintien du jugement de 1ère instance mais assorti du sursis

SEQUE (déboisement à BAYONNE nord) : attente de la décision de la Cour d'Appel Administrative.

5) <u>Médiatisation</u>:

Stéphanie, qui travaille en free lance pour quelques médias a suivi les travaux de la commission déchets. Le résultat de son enquête l'a amené a collaboré avec un dessinateur. Tous deux ont conçu une bande dessinée reflétant notre façon de procéder dans la recherche des décharges sauvages et nos diverses investigations.

Cette DB est parue dans la « Revue XXI » (dernier trimestre 2020).

Présence du Cade à EHLG 2020

Malgré des conditions de déplacements fantasques et semi-clandestins cette année, Peio et moi nous sommes rendus à Ainhice-Mongelos un bon nombre de fois.

Les principales rencontres ont tourné avant le confinement, sur le questionnement du devenir de l'agriculture paysanne du Pays Basque et de l'affirmation d'un intérêt commun entre agriculteurs et « consom-acteurs ».

18/01 : « Paysans et citoyens, comment vivre ensemble »

25/02 conférence de Nathalie Corade « Les enjeux de la relocalisation de l'économie agricole et alimentaire » et ateliers de réflexion.

Le confinement dès le 15 mars et la fermeture des marchés dans un premier temps, ont mis en lumière la fragilité de pratiques habituelles traditionnelles : le paysan vendait sa production par différents canaux et le chaland cherchait à satisfaire ses besoins alimentaires, sans que l'interdépendance des deux groupes humains soit vraiment établie.

Du jour au lendemain les circuits d'écoulement de la production paysanne se sont effondrés. La révision rapide des canaux d'échanges a permis :

- L'écoulement de la production (essentiellement viande fraîche) paysanne et le ravitaillement d'une petite partie de citoyens avec la création de Lekuka plateforme de vente directe, et de l'ouverture de points de vente sur la côte.
- une prise de conscience de la dépendance des producteurs et des mangeurs autour de l'affirmation d'un intérêt commun entre agriculteurs et « consom-acteurs ».
- L'information que la plus grande diminution des ventes concernait les produits en AOP, label sensé apporter de la plus-value.

Au second semestre de l'année est fait un constat de mise en suspens de travaux de réflexion sur divers projets due aux reports successifs de réunions, de re-confinement en couvre feu, en couvre feu plus...: DU de transition agro-écologique, PAT projet alimentaire de Territoire, Création d'un office Public agricole et alimentaire du PB.

En novembre nous est présentée la synthèse d'une étude intitulée :

« Alimentation, agriculture et territoire Impact foncier de l'alimentation Autonomie alimentaire d'Ipar Euskal Herria en 2050 »

file:///C:/Users/Propri%C3% A9taire/Documents/EHLG/autonomie%20alimentaire%20en%202050/Synth%C3% A8se%20impact%20foncier%20de%20l'alimentation%20en%20Iparralde%20(1).pdf

Quelques éléments de conclusion :

- « Le régime actuel n'est pas durable du point de vue de la santé humaine comme pour l'environnement. Le territoire ne semble pas disposer des ressources suffisantes (pentes, montagne) pour répondre aux besoins alimentaires d'une population à croissance et régime constants. Il faudra changer les habitudes alimentaires, avec une part plus importante de produits végétaux.
- Le déficit de certaines productions, fruits et légumes sont largement à développer. La production des légumineuses (haricots, lentilles, pois) est un autre défi important sur ce territoire ou leur production n'existe (presque) pas.
- Une autonomie alimentaire à 100 %? Elle n'est peut être pas possible, peut être pas souhaitable non plus, mais le niveau actuel mérite d'être largement augmenté!

2020: Commission Linky/5G Linky

Cette année a été perturbée, comme bon nombre d'activités durant cette année, par l'instauration d'un état d'urgence sanitaire et cela a restreint à très peu le nombre de réunions de coordination Linky/5G. Mais bon nombre d'appels pour obtenir des conseils et des informations sur la marche à conseiller pour éviter de tomber dans le panneau des affirmations mensongères des représentants d'Enedis. Mais les activités des poseurs de Linky ne se sont pas réduites et les installations sans accord des résidents des maisons/appartements se sont multipliées.

Mais si l'on se base sur le nombre important d'appels téléphoniques et de lettres de relances on peut se demander si le programme Linky suit bien les prévisions dont Enedis a assuré les gouvernements. Enedis utilise la loi Elan qui fixait au 23 novembre 2020 la date limite à laquelle la gestion des colonnes montantes électriques des immeubles lui a été transférée pour s'introduire dans les immeubles en utilisant ce prétexte et en profiter pour changer également les anciens compteurs et les remplacer par des Linky. Quoi qu'il en soit le 23 novembre dernier la Cour d'Appel de Bordeaux a confirmé les décisions datant de 2019 des TGI de Toulouse et Tours concernant l'impact du CPL sur des personnes électro sensibles et obligeant Enedis à rétablir un courant correct, non porteur de CPL, dans les habitations des personnes concernées.

Cette même décision comporte l'affirmation que les compteurs Linky ne sont pas obligatoires.

Déploiement de la 5G

Bien que l'ANSES dans son rapport intermédiaire d'octobre 2019, avant de conclure sous formes de questions à la nécessité de pouvoir disposer d'informations complémentaires, ait mis en évidence un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans la gamme de fréquences 3-4 GHzⁱⁱ, le déploiement de la 5G a été entamé avec rapidité dès l'attribution des fréquences aux différents opérateurs français de téléphonie mobile. Il est aisé d'en voir la prolifération sur le site <u>Cartoradio</u> de l'ANFR.

La préparation de cette prolifération a été facilitée grâce à une <u>ordonnance</u> de mars dernier, certainement motivée par l'insistance des opérateurs de téléphonie mobile français arguant que l'état d'urgence sanitaire entraînait une sur utilisation de la téléphonie mobile. Ainsi, le déploiement de nouvelles antennes s'est accéléré tout au long de l'année, dégagé qu'il était des obligations légales du Code des postes et télécommunications électroniques.

Ainsi l'obligation de transmission du dossier d'information au Maire a été suspendue, l'accord de l'ANFR n'a plus été nécessaire, les permissions de voirie ont été réduites à 48 heures.

Indépendamment d'antennes spécifiques à la 5G nous avons assisté au déploiement de nouvelles installations de téléphonie mobile, ces installations éventuellement présentées comme permettant la vulgarisation des accès à la 4G vont permettre ultérieurement l'addition d'antennes/relais 5G. C'est ainsi qu'aujourd'hui, au Pays Basque, un nombre important d'antennes 5G (#700MHz) sont déjà installées. Ainsi, contrairement à un moratoire sur le déploiement de cette 5G tel que demandé par la Convention Citoyenne pour le Climat, créée à l'initiative du Président de la république (Proposition PT12.1)¹, en attendant que des études puissent démontrer l'innocuité des fréquences 5G le déploiement est acté. Au Pays basque une lettre et un document demandant à la Ville de Bayonne de procéder à un tel moratoire est resté sans réponse.

Le Cade a adressé le 25 septembre 2020 un manifeste un Manifeste au Président de la Communauté d'Agglomération Pays basque pour une réflexion citoyenne sur les implications sociétales de la 5G au Pays Basque en lui demandant de le diffuser auprès des membres du Conseil et en demandant un rendez-vous pour débattre de ce sujet.

Cela n'a pas empêché les Communes d'Hendaye, d'Ustaritz, de Saint Pée sur Nivelle, d'Itxassou, de Mauléon et de Lahonce, de décider un moratoire sur le déploiement de la 5G dans leurs communes. Le Cade a également adressé un Manifeste au Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France pour lui demander de souscrire à un moratoire sur le déploiement de la 5G, au moment où le Haut Conseils pour le Climat, saisi par le Sénat, fait des <u>recommandations pour maîtriser l'impact carbone de la 5G</u>

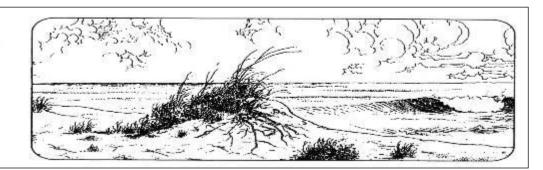
¹ https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccc-rapport-final.pdf

Collectif des

Associations de

Défense de l'

nvironnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)



Adhérer et ré-adhérer individuellement au CADE pour l'année 2020.

Le Collectif des Associations de défense de l'Environnement regroupe plus de soixante associations et sur le front de l'environnement, impulse et soutient de nombreuses luttes.

De la LGV, à la radioactivité de l'usine Fertiladour, en passant par le contrôle des rejets des installations classées, la qualité des eaux, la question des déchets, l'opposition au projet de mines d'or, etc... il a, au cours des trente dernières années, inscrit la lutte environnementale dans le cœur de l'actualité.

Totalement indépendant de tout parti politique et se refusant à solliciter toute subvention, il a été longtemps été un regroupement d'associations.

Aujourd'hui on peut aussi adhérer individuellement au CADE et prendre sa place dans ce combat. On a besoin du CADE, le CADE a besoin de vous! Adhérents et sympathisants, nous comptons sur vous!

Pour cela, il suffit d'indiquer votre nom, prénom, adresse, mail, d'acquitter votre cotisation annuelle de 10 euros au nom du CADE et renvoyer le tout à CADE 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre.

ADHERER ET READHERER C'EST NOUS DONNER PLUS DE FORCES!

Consultez régulièrement notre site : cade-environnement.org

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Mail:	